Pièce 1 : Avis d'Appel d'Offres Ouvert National (AAON)

1 Avis d'Appel d'Offres Ouvert National (AAO N) NºDNCMP/58../T/2018-2019 relatif aux travaux de construction d'une salle polyvalente munie d'un bureau et d'un stock à l'Hôpital Cankuzo.

1. **Objet d'appel d'offres**
Le Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le SIDA, Hôpital de District de Cankuzo, lance un avis d'appel d'offres ouvert national pour **Construction d'une Salle de réunion munie d'un bureau du staff et d'un stock à l' HOPITAL CANKUZO.**

2 .Autorité Contractante

Le marché sera conclu au nom du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre SIDA/Hôpital de Cankuzo.

3. *Financement*

Le marché est financé sur les fonds propres de l'Hôpital de Cankuzo, exercice 2018-2019.

4. Monnaie du Marché

Le marché est conclu en monnaie nationale : le franc Burundais (FBU) TVAC.

5. Type de marché

C'est un marché des travaux de Construction d'une Salle de réunion munie d'un bureau du staff et d'un stock de l' HOPITAL CANKUZO

6. Allotissement

Le marché est constitué par un seul lot.

7 .Délai d'Exécution

Le délai d'exécution des travaux est de trois (3) mois calendaires.

8. Visite du lieu

La visite guidée du lieu est prévue: Le..16 / ..4.... / 2019 à 12 heures.

Les soumissionnaires se rencontreront à l'Hôpital de Cankuzo à 11 heures 30 minutes.

9 .Caution de soumission

Une caution de soumission de huit (800 000) cent mille francs burundais doit être fournie en même temps que l'offre. Elle est sous forme d'une Garantie bancaire, les chèques certifiés ne sont pas admis.

10. Condition de Participation

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toute Entreprise, justifiant des capacités juridiques, techniques et financières nécessaire à l'exécution du marché.Ne peut participer à l'appel d'offres tout le soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du code des Marchés Publics.

11. Consultation et obtention du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté tous les jours ouvrables pendant les heures de services à l'adresse suivante :

- *Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le SIDA*
- *Hôpital de District de Cankuzo*
- *Tél: (257) 22 40 71 05*

Il peut être obtenu à la même adresse moyennant le paiement d'un montant de 50. 000 FBU non remboursables à verser, la moitié sous le compte n° : ***1101/001-04 ouvert à la BRB*** au nom de l'Office Burundaise des Recettes (OBR) et l'autre moitié sous le compte nº 709 – 47 221-01-93 ouvert à l'IBB CANKUZO au nom de l' HOPITAL CANKUZO.

12. Dépôt des offres

Les offres sous plis fermés rédigées en langue française et en 4 exemplaires dont un original et 3 copies marquées comme telle seront remises par les soins du soumissionnaire au plus tard le 1/.5.../2019 à l'adresse mentionnée ci-dessus avant 9h00'.Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

13. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes à l'adresse mentionnée au point 11, dans la salle de réunion de l'Hôpital Cankuzo qui aura lieu le.1.../.5.../2019 à 9heures 30 minutes en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister l'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Hôpital Cankuzo .

14. Validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

15. Renseignement

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats soumissionnaires adressent leurs demandes à l'Hôpital de Cankuzo
Tél : *22 40 71 05.*

Fait à BUJUMBURA, le.26. /.03./2019

La Personne Responsable des Marchés Publics à l'Hôpital de Cankuzo

Dr Adélin NIYONSABA.

REPUBLIQUE DU BURUNDI
BUREAU PROVINCIAL DE LA SANTE PUBLIQUE DE CANKUZO
HOPITAL DE DISTRICT DE CANKUZO
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA